

## **Retour aux conditions générales de la promotion du bonus de trading**

### **1. Introduction**

Les présentes conditions générales (« **Conditions** ») régissent le bonus de retour au trading (« **Promotion** ») offert par Vantage Global Limited (« **Vantage** » ou « la **Société** »), une société enregistrée auprès de la Commission des services financiers de Vanuatu (VFSC) sous le numéro d'enregistrement 700271. En participant à cette promotion, vous reconnaissez et acceptez de vous conformer à ces conditions.

### **2. Période de promotion**

La promotion se compose de deux sections et sera disponible pendant cette période (« Période de promotion ») :

- Bonus de crédit de retour au trading : du 1er mai 2025 au 31 mai 2025, les deux dates incluses.
- Bonus Cashback Back To Trading : 1er juin 2025 - 30 juin 2025, les deux dates incluses.

### **3. Admissibilité**

La promotion est ouverte aux clients qui répondent aux critères suivants :

- Doit avoir un compte éligible sous Vantage.
  - Bonus de crédit de retour au trading : comptes STP, ECN ou Copy Trading
  - Bonus Cashback de retour au trading : comptes STP, ECN, Perpétuel, Premium ou Copy Trading
- Doit être résident des pays/régions éligibles ;
- Ne doit pas être un courtier introducteur (IB) ou recommandé par un IB.

### **4. Conditions de participation**

#### **Bonus de crédit de retour au trading**

Pour participer, les clients doivent :

- Inscrivez-vous à la promotion via le portail client ou l'application ;
- Déposez un minimum de 500 USD de fonds frais pendant la période de promotion (du 1er au 31 mai 2025). Les dépôts effectués avant l'inscription ne donneront pas droit au bonus.

#### **Bonus de remboursement « Retour au trading »**

Pour participer, les clients doivent :

- Inscrivez-vous à la promotion via le portail client ou l'application. Les clients ayant souscrit à la promotion Bonus de crédit « Retour au trading » en mai 2025 seront automatiquement inscrits à cette promotion.
- Déposez un minimum de 1 000 USD de fonds frais pendant la période de promotion (du 1er juin 2025 au 30 juin 2025).

## 5. Structure de bonus ou de récompense

### Bonus de crédit de retour au trading

- Les clients éligibles recevront un bonus de crédit basé sur la répartition ci-dessous :

Type de dépôt	Dépôt minimum requis	Bonus de crédit
Premier Dépôt de la Campagne (FTD)	500 \$	50 %, plafonné à 500 \$ (devise de base)
Dépôt à terme (DTE)		30 %, plafonné à 600 \$ (devise de base)
Dépôt ultérieur		20%

- Le montant total du bonus de crédit pouvant être reçu dans le cadre de cette promotion est plafonné à un maximum de 10 000 USD par client éligible.
- Cette promotion est cumulable avec le bonus de dépôt standard. Consultez les exemples ci-dessous :

FTD	Bonus de dépôt standard	Bonus de retour au trading	Bonus de crédit total
200 \$	$200 \$ \times 50 \% = 100 \$$	N / A	100 \$
500 \$	$500 \$ \times 50 \% = 250 \$$	$500 \$ \times 50 \% = 250 \$$	$250 \$ + 250 \$ = 500 \$$
1 500 \$	$(1\ 000 \$ \times 50 \%) + (500 \$ \times 20 \%) = 600 \$$	$(1\ 000 \$ \times 50 \%) + (500 \$ \times 20 \%) = 600 \$$	$600 \$ + 600 \$ = 1\ 200 \$$

- À la fin de la promotion, Vantage évaluera tous les comptes éligibles et créditera le bonus sur le compte de trading du client dans les 15 jours ouvrables.

### Bonus de remboursement « Retour au trading »

- Les clients éligibles recevront un bonus de cashback sur leurs spreads et commissions pendant la période de promotion (1er juin 2025 - 30 juin 2025) en fonction du niveau de dépôt atteint.
  - Seules les transactions sur le Forex, l'or, l'argent et le pétrole maintenues pendant 10 minutes ou plus seront comptabilisées dans le cadre de cette promotion.

Étage	Dépôt	Bonus Cashback sur les spreads et les commissions
1	1 000 \$ - 4 999 \$	5 % (plafonné à 500 \$)
2	5 000 \$ - 9 999 \$	10 % (plafonné à 1 000 \$)
3	10 000 \$ - 49 999 \$	15 % (plafonné à 2 000 \$)
4	50 000 \$ - 99 999 \$	20 % (plafonné à 3 000 \$)
5	100 000 \$ et plus	30 % (plafonné à 4 000 \$)

- Vous trouverez ci-dessous les conditions de cashback pour les transactions de type compte STP, Premium et ECN :
  - Comptes STP et Premium : le cashback s'applique uniquement aux spreads
  - Comptes ECN : le cashback s'applique uniquement aux commissions
  - Autres comptes éligibles : le cashback s'applique aux deux
- Les clients éligibles ne peuvent bénéficier du bonus cashback que d'un seul niveau à la fois pendant la période promotionnelle. Par exemple, les clients ayant déposé 10 000 USD bénéficieront d'un bonus cashback de 15 % sur les spreads et les commissions, plafonnés à 2 000 USD.

## 6. Conditions de dépôt et de retrait

- Le bonus/crédit n'est pas retirable, mais les bénéfices réalisés grâce au bonus sont éligibles au retrait ;
- Les retraits de bonus/crédit peuvent entraîner la perte du bonus ou de la récompense, sous réserve de la seule discrétion de Vantage.
- Le bonus de crédit et le bonus de cashback ne sont pas retirables. Cependant, les profits générés par le trading avec le bonus sont retirables, conformément à la procédure de retrait standard. Veuillez noter que toute perte subie sera déduite du solde de votre compte, et non du crédit bonus.

- Si les clients choisissent de retirer une partie ou la totalité de leur dépôt et/ou de leurs bénéfices, une partie correspondante de leur crédit de trading, ou le montant total du crédit, sera déduit de leur compte en conséquence.

Crédits	Bénéfice généré par les crédits	Solde avant retrait	Montant demandé pour le retrait	Montant du crédit supprimé
500 \$	+300 \$	1 000 \$	100 \$	-
500 \$	+300 \$	1 000 \$	600 \$ (30 %)	150 \$ (30 % sur 500 \$)
500 \$	-200 \$	1 000 \$	300 \$ (37,5 %)	312,5 \$ (37,5 % sur 500 \$)

## 7. Disqualification

Vantage se réserve le droit de disqualifier tout participant qui :

- Viole l'une des conditions ;
- Fournit de fausses informations ;
- Participe à des activités commerciales suspectes ou à des pratiques commerciales abusives, telles que le barattage.

## 8. Modification et résiliation

Vantage se réserve le droit de modifier, suspendre ou résilier cette promotion ou toute condition à sa discrétion, y compris de supprimer ou de déduire tout bonus de crédit du compte d'un participant et d'annuler tout bénéfice généré par l'utilisation du crédit de trading. Ceci peut survenir en cas de violation des conditions, de pratiques commerciales suspectes ou abusives ou d'utilisation abusive du bonus de crédit. Les mises à jour ou modifications seront communiquées par e-mail et publiées sur le site web.

## 9. Lois et juridiction locales

Cette promotion est soumise aux lois et réglementations du Vanuatu. En participant, vous acceptez que tout litige découlant des présentes conditions soit régi et résolu par la juridiction des tribunaux du Vanuatu.

## 10. Protection des données et confidentialité

En participant, vous consentez à la collecte et au traitement de vos données personnelles conformément à notre politique de confidentialité, disponible sur notre site Web.

## 11. Responsabilité

Vantage décline toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de réclamation découlant de la participation à la Promotion. Sa responsabilité est limitée dans toute la mesure permise par la loi et ne pourra excéder le montant total des fonds déposés par le client.

## 12. Coordonnées

Pour toute question relative à cette promotion, veuillez contacter l'équipe d'assistance clientèle de Vantage à [support@vantagemarkets.com](mailto:support@vantagemarkets.com).

---

## DÉFINITIONS

1. **Client éligible** désigne les clients qui répondent aux critères d'éligibilité pour participer à la Promotion, comme spécifié dans les présentes Conditions.
2. **Les pays/régions éligibles** font référence aux pays ou régions où la promotion est accessible aux clients via leur portail client, sous réserve des lois et réglementations locales.
3. **Le bonus de crédit** fait référence aux fonds bonus crédités sur le compte de trading d'un client éligible, qui ne peuvent pas être retirés mais peuvent être utilisés pour le trading.
4. **Le bonus de dépôt** fait référence au montant du bonus crédité sur le compte de trading du client éligible dans le cadre de la promotion, en fonction des dépôts éligibles.
5. **Le Premier Dépôt de la Campagne** fait référence au premier dépôt effectué par un client pendant la Période Promotionnelle, évalué au niveau de l'utilisateur (et non du compte).
6. **Le deuxième dépôt** fait référence au deuxième dépôt effectué par un client, évalué au niveau de l'utilisateur (et non au niveau du compte), et est considéré comme le deuxième dépôt du client auprès de Vantage.
7. **Le dépôt ultérieur** fait référence à tout dépôt effectué par le client éligible après le premier et le deuxième dépôt, ou la partie qui dépasse les 1 000 \$ et 2 000 \$ (devise de base) du premier dépôt et du deuxième dépôt respectivement.
8. **Les fonds frais** désignent les fonds qui ne proviennent pas d'un compte de trading existant ou qui n'ont pas été retirés puis redéposés 30 jours avant ou pendant la période promotionnelle. Les virements internes, les ajustements de solde ou de trésorerie, les remises aux apporteurs d'affaires/affiliés ou toute autre forme de commission ne seront pas considérés comme des fonds frais ou des nouveaux dépôts et ne seront donc pas comptabilisés dans le cadre de cette promotion.

9. **Le barattage** fait référence à la pratique consistant à ouvrir et à fermer des transactions sur marge FX ou CFD uniquement pour bénéficier d'offres promotionnelles, plutôt que d'exécuter des transactions basées sur des stratégies d'investissement solides.
  10. **Une activité de trading suspecte** désigne toute conduite que Vantage, après une évaluation raisonnable, considère comme compromettant l'intégrité de ses services ou de ses marchés, notamment le maintien de positions opposées, l'exploitation d'une faible liquidité ou d'écarts de prix, ou encore des pratiques abusives. Pour plus de détails, veuillez consulter l'Accord Client disponible sur le site web.
- 

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. La promotion s'applique uniquement aux comptes STP et ECN valides. Les comptes en cents, USDT, BTC et ETH ne sont pas éligibles, sauf mention contraire.
2. Les clients référés par un PAMM/MAM ou un gestionnaire de fonds ne sont pas éligibles pour participer aux offres Vantage, sauf indication contraire.
3. Il est interdit aux clients d'utiliser des crédits de trading pour couvrir leurs positions. Vantage peut révoquer tout crédit de trading ou tout bénéfice généré par la couverture en cas d'infraction.
4. Les nouveaux comptes sont soumis aux processus d'approbation standard de Vantage. Il est de la responsabilité des clients de comprendre les lois et réglementations locales avant de déposer leur demande.
5. Les clients doivent s'assurer que leurs activités de trading correspondent à leurs préférences de risque individuelles, car cette promotion n'a pas pour but de modifier l'appétit pour le risque ou la stratégie de trading du client.
6. Les clients acceptent d'indemniser et de dégager Vantage de toute responsabilité en cas de réclamation découlant de la participation aux offres, y compris les violations des conditions ou des lois applicables.
7. En cas de divergence entre la version anglaise des présentes Conditions et toute version traduite, la version anglaise prévaudra.